



ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

FICHE RÉGIONALE • AUVERGNE-RHÔNE-ALPES • ÉDITION 2021

DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN 2018



9983,5
millions d'euros
de chiffre d'affaires dont
1222,4 millions d'euros
réalisés à l'export



44 332
postes salariés
fin 2018⁽²⁾



1600
établissements
employeurs⁽²⁾



2143
entreprises



5,9%
du chiffre d'affaires
des entreprises
agroalimentaires
en France



12,3%
du chiffre d'affaires
manufacturier régional



10,1%
de l'emploi
manufacturier
régional⁽²⁾

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial⁽¹⁾ : **1756,3** millions d'euros de chiffre d'affaires, **23 468** postes salariés fin 2018 et **4898** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **10 943,9** millions d'euros de chiffre d'affaires, **23 730** postes salariés fin 2018 et **2 128** établissements employeurs.

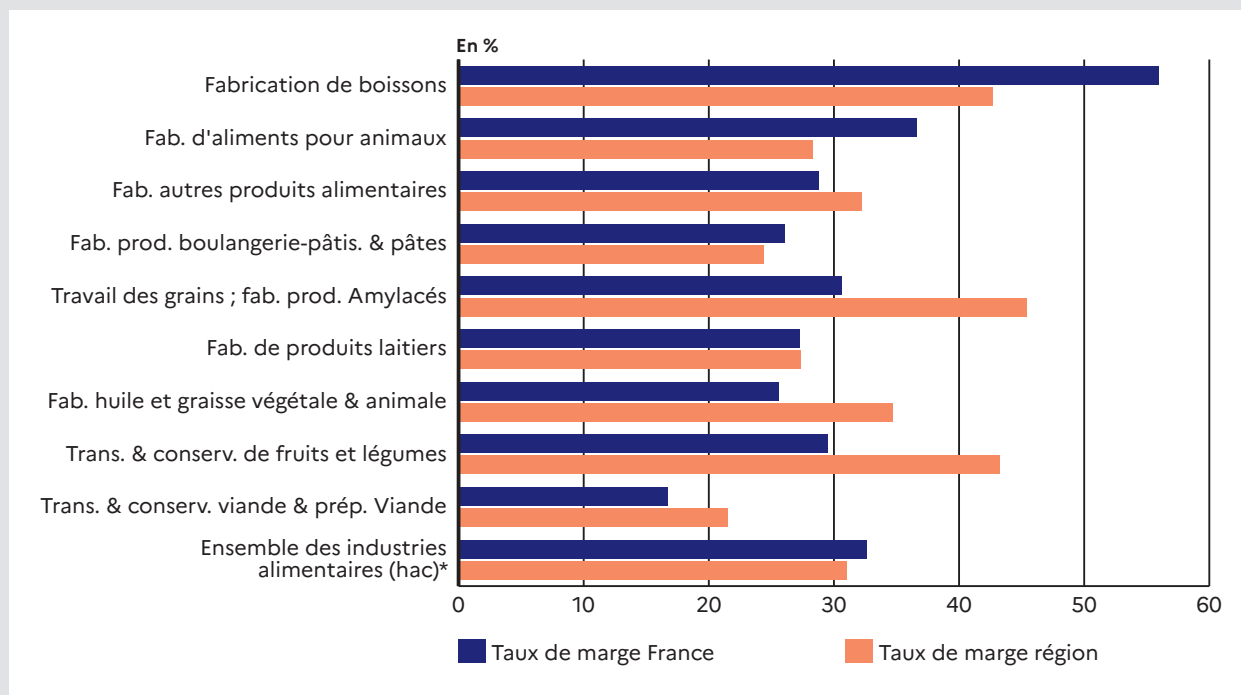
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



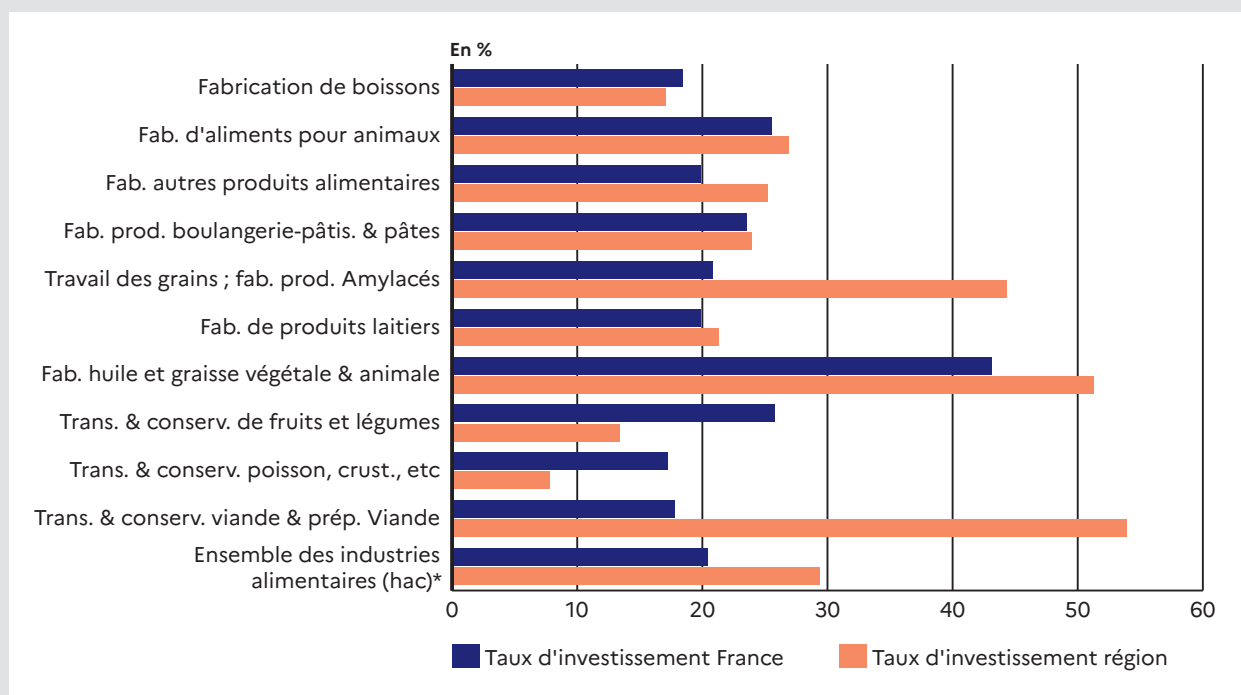
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Note : le secteur 102 (Trans. & conserv. poisson, crust., etc) n'apparaît pas car il est soumis au secret statistique

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



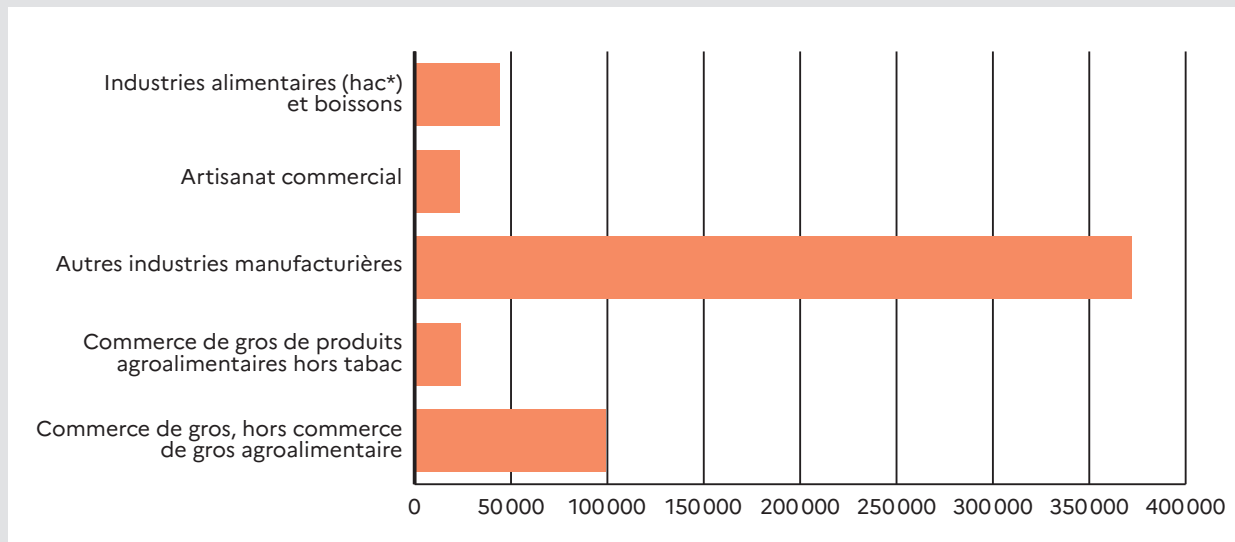
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Auvergne-Rhône-Alpes

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

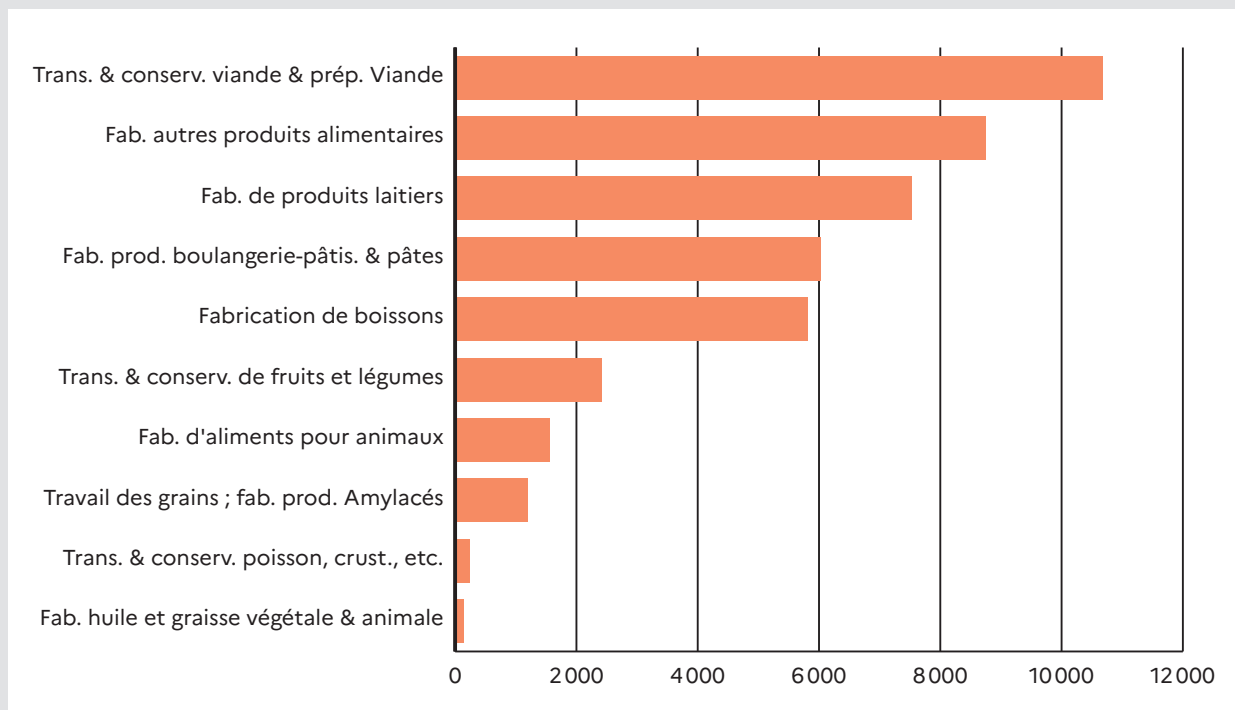


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2018

*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

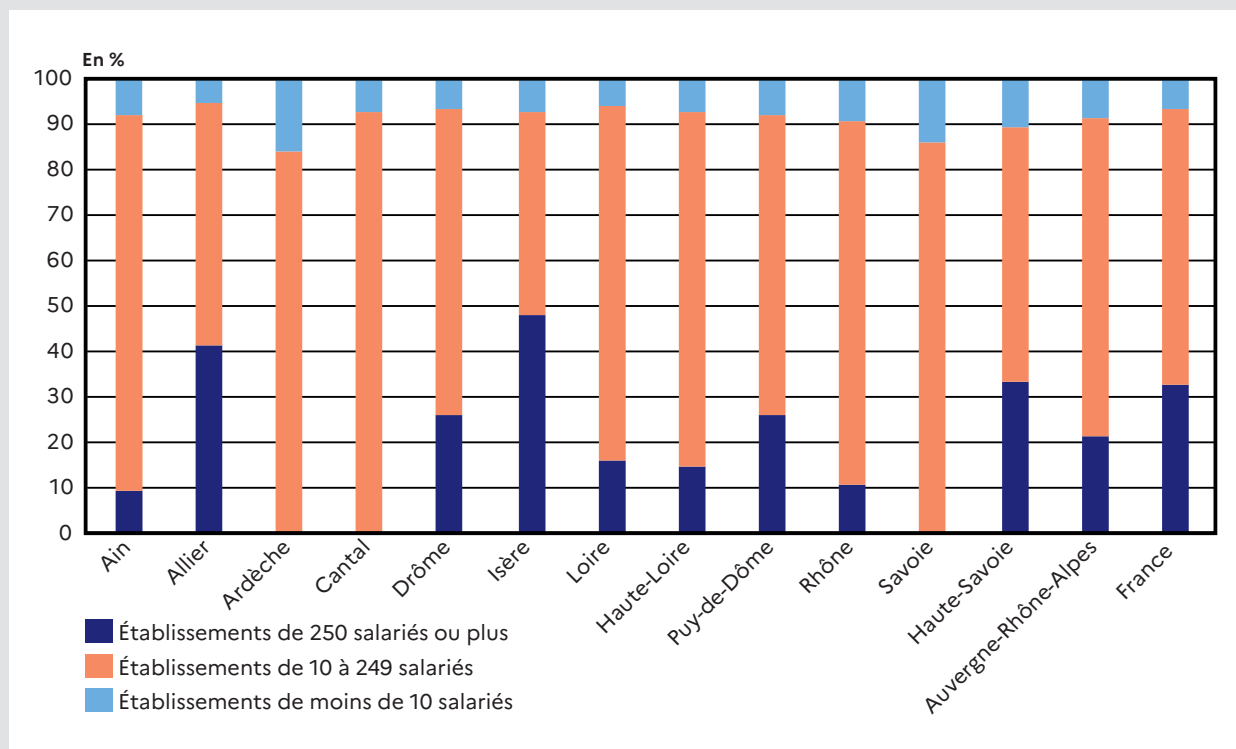
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2018

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et en France fin 2018

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES ET LEURS POSTES SALARIÉS PAR DÉPARTEMENT

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

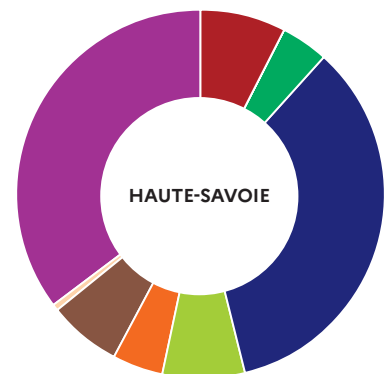
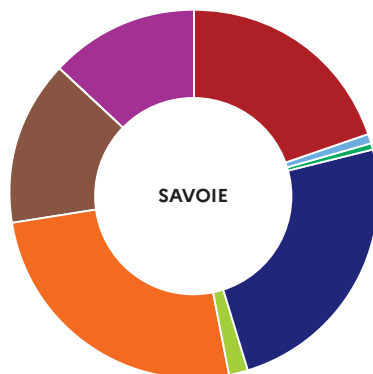
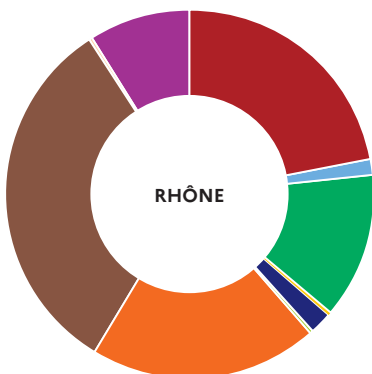
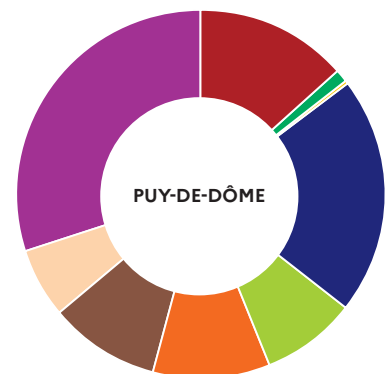
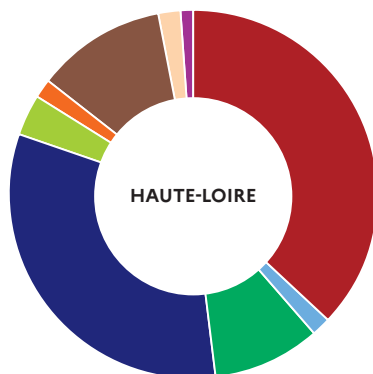
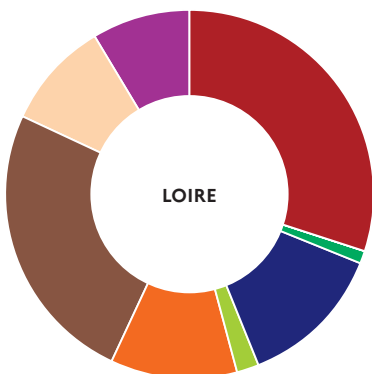
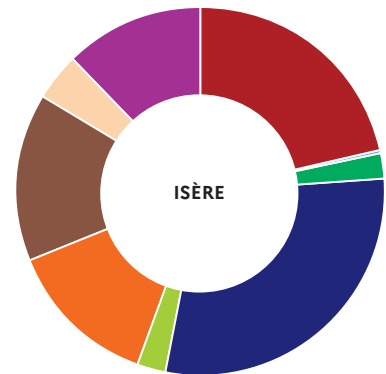
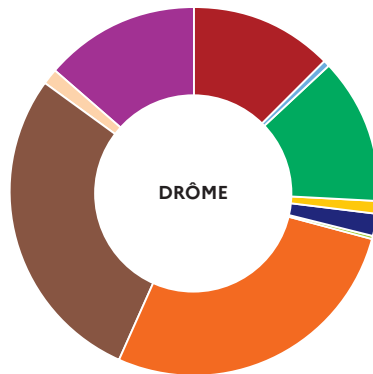
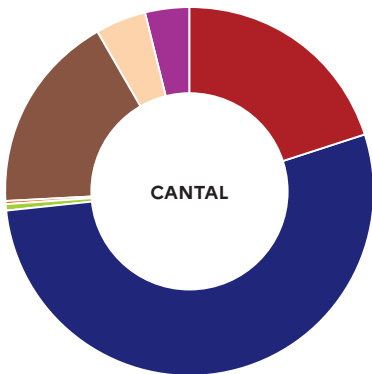
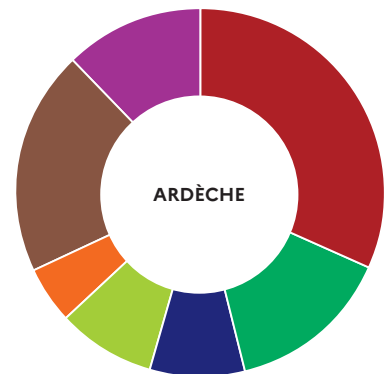
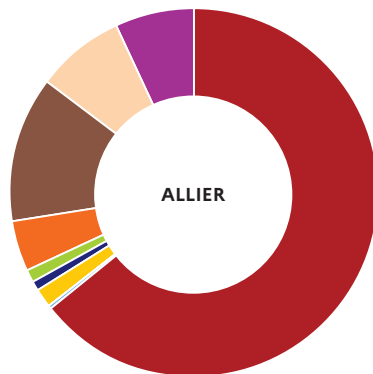
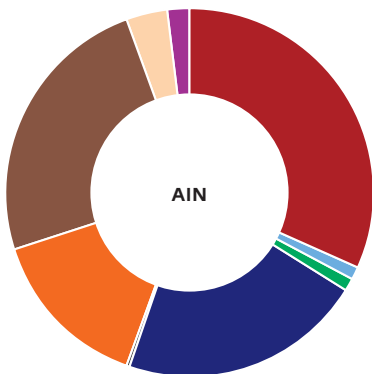
Département	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de postes fin décembre 2018
Ain	126	3 401
Allier	71	2 882
Ardèche	117	1 991
Cantal	66	1 601
Drôme	201	6 761
Isère	158	4 351
Loire	159	5 983
Haute-Loire	82	275
Puy-de-Dôme	113	3 774
Rhône	202	4 937
Savoie	131	2 324
Haute-Savoie	174	4 052

Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2018

RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR ET PAR DÉPARTEMENT EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

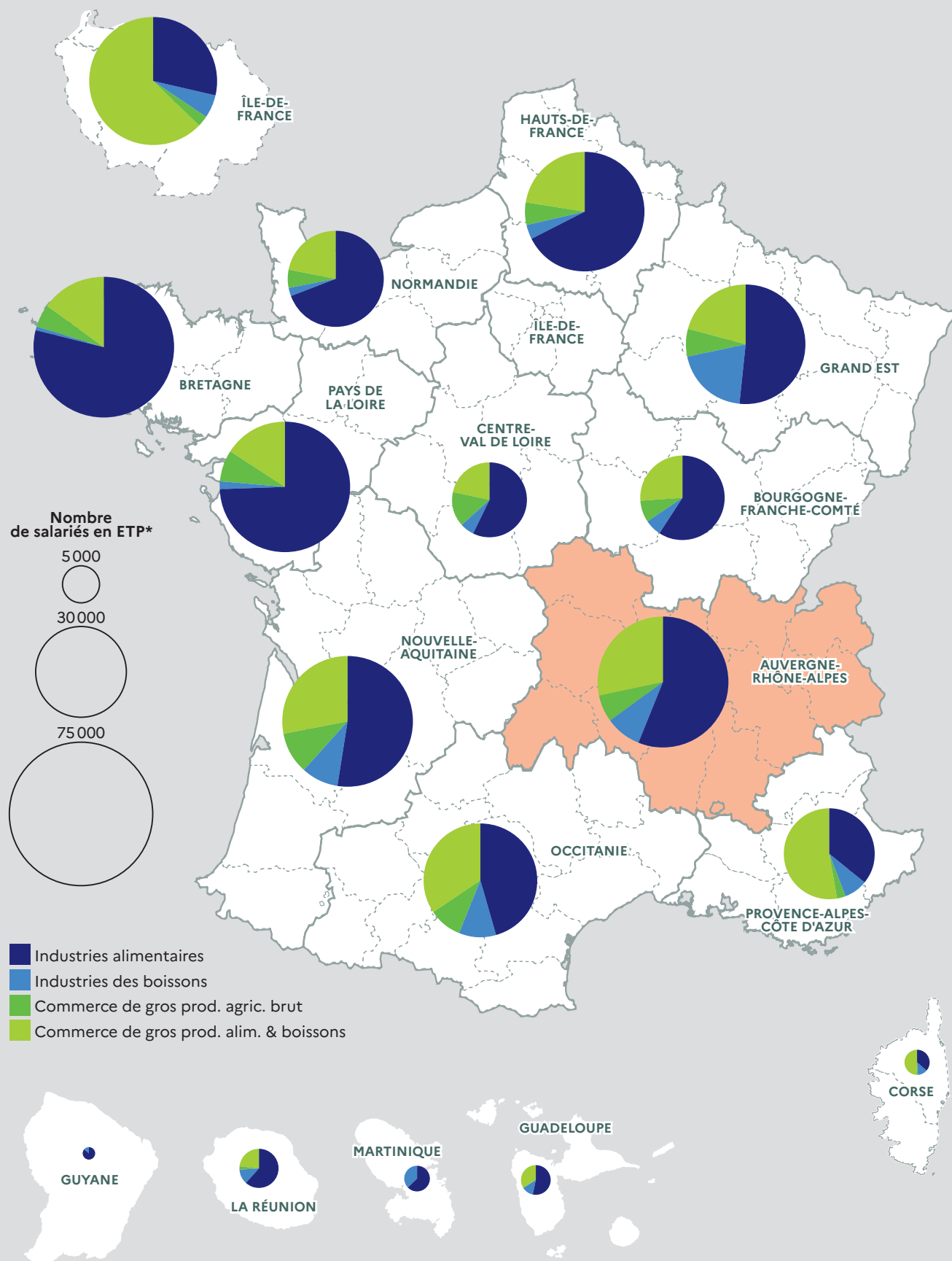
- Trans. & conserv. viande & prép. viande
 - Trans. & conserv. poisson, crust., etc
 - Trans. & conserv. de fruits et légumes
 - Fab. huile et graisse végétale & animale
- Fab. de produits laitiers
 - Travail des grains ; fab. prod. amylacés
 - Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes
 - Fab. autres produits alimentaires
- Fab. d'aliments pour animaux
 - Fabrication de boissons



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2018

ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)
 * équivalent temps plein

ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

La région Auvergne-Rhône-Alpes possède de nombreuses forces. Avec une population de 8 millions d'habitants, elle est la deuxième région la plus peuplée de France. Son agriculture est très diversifiée et un tiers des agriculteurs produisent sous signes de qualité (AOP, IGP et Label Rouge). Près de 1600 établissements agroalimentaires, employant plus de 44000 salariés, y sont présents. Marqué par la prédominance des petites et très petites entreprises, le secteur agroalimentaire régional compte également bon nombre de grandes entreprises dynamiques (Aoste, Bigard, Danone, Lactalis, ...). Le secteur coopératif est également bien représenté et compte quelques grands groupes (Limagrain, Sicarev, Sodiaal, Agrial, ...).

FORCES

La région bénéficie du dynamisme du secteur des boissons avec l'eau et ses marques de notoriété internationale (Evian, Volvic, Badoit, Vichy, ...) ainsi que ses vins réputés (Côtes du Rhône et Beaujolais). Certains secteurs sont très actifs à l'export (boissons, fruits et légumes transformés). Par ailleurs, l'industrie laitière est très présente à travers la production de fromages qui concentre 85% du chiffre d'affaires de ce secteur. La région Auvergne-Rhône-Alpes regroupe plus de la moitié des appellations fromagères de France. De plus, l'industrie de la viande est, avec 10700 salariés, le premier employeur agroalimentaire régional avec des entreprises en position de leader en France comme pour la salaison sèche (Aoste, Savencia, Colombo). D'autre part, la filière viande est représentée par les groupes ALTITUDE, T'RHEA et SICAREV. Ce dernier représente au niveau régional 43% des exports en valeur de viande. Afin d'accompagner ces entreprises à tous les stades de leur développement, un grand nombre de structures existent : centre de recherche (Inrae, Adiv), centres techniques (CTPCA, technopole des professionnels de l'alimentation Alimentec), pôles de compétitivité Innov'Alliance, Végépolys Valley, associations de promotion (Auvergne-Rhône-Alpes gourmand, Pôle agro 42, Cluster Bio, ...), et le GIS filières fromagères sous IGP. En particulier, l'association Auvergne-Rhône-Alpes gourmand est un acteur et un facilitateur en matière d'export aux côtés du Conseil régional et de l'État dans le cadre de la « Team France Export ». Par ailleurs, la région est forte de ses partenariats de filières qui s'illustrent par des contrats tripartites entre producteurs, industriels et distributeurs, tels qu'au travers de contrats sur le Label Rouge Charolais ou VALOMAC (Valorisation des productions du Massif Central - marque alt. 1886 Les viandes du Massif) et du partenariat entre arboriculteurs et l'entreprise de desserts drômoise Charles et Alice. Enfin, lors de la période de confinement de

mars-mai 2020, les industries agroalimentaires ont pu maintenir leur activité grâce à l'abondant réseau d'intérimaires présents au plus près des unités de production. La logistique de l'amont à l'aval de la filière agroalimentaire s'est maintenue et a pu éviter les pénuries d'approvisionnement.

FAIBLESSES

Comme au plan national, le tissu productif régional est constitué de petites unités. En 2018, 78% des entreprises ont moins de 10 ETP. Dans ces structures, les dirigeants, accaparés par les tâches de production, sont moins disponibles pour innover ou démarcher de nouveaux débouchés. Également, le manque de « poids » de ces TPE rend plus difficile les négociations commerciales avec la grande distribution ou avec le secteur bancaire. Conjugée à ce problème de taille, la nature des produits fabriqués (fromages au lait cru, salaison sèche) complexifie, du fait des normes sanitaires, l'accès aux marchés à l'export. À l'opposé, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises, au nombre de 15 dans la région, représentent 0,7% de l'ensemble des entreprises régionales (1,8% au plan national). Enfin, les entrepreneurs sont confrontés à un problème d'attractivité des métiers et peinent à recruter des emplois pérennes. Les postes de travail sont souvent localisés en milieu rural, loin des viviers d'emploi. Les principaux métiers en tension sont ceux d'agents de maintenance, d'opérateurs de transformation des viandes et de conditionnement ou de conducteurs d'installations automatisées. Cette pénurie récurrente de main-d'œuvre qualifiée obère le développement des entreprises, quelle que soit leur taille. Lors du confinement de mars-mai 2020, certaines IAA (lait, salaisonnerie, ...) ont eu des difficultés à réorienter leurs produits finis destinés à la RHD vers les GMS, de par leur conditionnement.

OPPORTUNITÉS

Les entreprises disposent à leurs portes d'un bassin de consommation de 8 millions d'habitants, possédant un pouvoir d'achat assez élevé (au 2^e rang des régions pour le niveau de vie médian). Les consommateurs sont en quête de sens comme la proximité, la réduction du gaspillage et la transparence dans le processus de fabrication. Les industries pourront répondre à ces attentes par un développement de la commercialisation en circuits courts, avec une transformation et un approvisionnement locaux. De même, les consommateurs recherchent des produits à Haute valeur environnementale (HVE). Les produits des territoires de la région jouissent d'une bonne notoriété à l'échelle nationale, couplée à une

part importante de la production en zone de montagne, considérée comme un gage de qualité. Ces particularités attirent les entreprises comme en témoignent les investissements dans la filière viande (250 millions d'euros en 2018, soit le premier rang régional). La fièvre porcine, toujours présente en Asie, permet de fortes opportunités à l'export pour la viande porcine française et de nombreuses entreprises régionales ont été agréées sur le marché chinois. Par ailleurs, le développement de la contractualisation permet une meilleure répartition de la valeur à tous les niveaux de la filière en intégrant les coûts de production dans la formation des prix lors des négociations. Pour favoriser cette contractualisation, certaines filières mettent en place également des caisses de sécurisation qui permettent de se protéger de la volatilité des cours mondiaux. De même, la distribution souhaite contractualiser sur les volumes, pour une meilleure gestion des flux de produits finis. Les évolutions de comportement de consommation, notamment la baisse de la consommation de protéines animales, incitent les filières à diversifier leur offre vers des produits à base de protéines végétales. Le développement du flexitarisme engendre une demande de produits carnés « premium ». Les industriels devront répondre par une diminution du poids des carcasses. Enfin, grâce au plan de relance, ont pu être financés en 2021 des investissements dans des abattoirs pour améliorer le bien-être animal, des projets visant à développer la structuration des filières agricoles et agroalimentaires ou à reconquérir la souveraineté alimentaire par la relocalisation de productions stratégiques, ou encore des projets dans le secteur des protéines végétales, tant en alimentation humaine qu'animale.

MENACES

On constate un ralentissement de l'attractivité à l'export des productions locales. En 2018, le taux d'exportation était de 12 % dans la région, en baisse par rapport aux précédentes. Durant le confinement de mars-mai 2020, beaucoup d'entreprises n'ont pu vendre sur les marchés internationaux. Dans le secteur laitier, avec une production majoritairement concentrée dans les zones de montagne induisant des coûts de production plus élevés, se pose la question de la pérennité des partenariats avec les acteurs nationaux (Sodiaal, Lactalis, Danone) qui semblent vouloir privilégier un approvisionnement dans le grand ouest. D'autre part, la transmission des nombreuses TPE de la région est souvent problématique : elles constituent des proies faciles

pour les grandes entreprises qui souhaitent élargir leur gamme avec des produits « premium » ou acquérir des savoir-faire particuliers. Se pose plus généralement le problème du maintien des centres de décisions dans la région avec la croissance des fusions-acquisitions pour faire face aux défis de la mondialisation. La faible attractivité de certains métiers pourrait entraîner une relocalisation des industries dans des bassins d'emplois plus importants. Enfin, les industries agroalimentaires doivent prendre en compte les effets du changement climatique sur la production en amont et diversifier leurs filières d'approvisionnement.

PRINCIPAUX ENJEUX POUR L'AVENIR

Ces éléments de diagnostic soulignent les nombreux atouts de la région par ses capacités à produire, dans un environnement intégré, des matières premières variées et de qualité, transformées et consommées localement. À contrario, des éléments successifs pèsent à la baisse sur la valeur ajoutée générée à la fois en amont (surproduction, crises sanitaires, aléas climatiques) et en aval (réduction des marges, renchérissement de l'énergie, nouvelles normes). Le principal enjeu pour l'avenir de l'agroalimentaire, et en particulier des TPE, est le renforcement de la résilience des activités en captant les opportunités offertes par un marché régional très important et avec des débouchés à l'export non garantis. L'essor des produits « bio », HVE et des signes officiels de qualité sera également un vecteur pour lisser les fluctuations des cours des matières premières agricoles et assurer à l'ensemble des acteurs de la filière une meilleure rémunération et un meilleur retour sur investissement. Le secteur agroalimentaire doit toutefois relever le défi de l'attractivité des métiers par la proposition de nouvelles formations en adéquation avec ses besoins et par la meilleure connaissance de ces métiers auprès du public. La région Auvergne-Rhône-Alpes devrait consentir des efforts particuliers en matière de structuration des filières, dans la continuité des Etats généraux de l'alimentation. Elle pourrait être à l'origine de projets d'investissements matériels et immatériels dans le cadre du plan de relance, afin d'assurer une meilleure valorisation des productions, au travers de relations étroites et contractuelles entre les différents maillons des filières les plus représentatives (viande bovine, lait, vin, etc.). Des projets relatifs à la structuration de la filière « engraissement de bovins » sont en cours d'inscription en région, avec comme objectif la création et le maintien de valeur.

DRAAF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Site de Lempdes : 6b rue Aimé Rudel BP 45 - 63370 Lempdes - Tél. : 04 73 42 14 14

Site de Lyon : Cité administrative de la Part-Dieu - 165 rue Garibaldi - 69003 Lyon - Tél. : 04 78 63 13 13

www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

Fiche réalisée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes

SEPTEMBRE 2021